

COMPTE-RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 04 FEVRIER 2021

Les membres du conseil municipal de la commune de Triac-Lautrait, dûment convoqués, se sont réunis à 20h30 en session ordinaire à la mairie.

Étaient présents : Stéphane BESSON, Sébastien BRETAUD, Paméla CHAMOULEAU, Lydia DURIEUX, Francis FICHET, Carole KOSMALKI, Dominique PASQUET, Olivia ROY, Julien TERAZZI, Pascal VINSONNEAU formant la majorité des membres en exercice.

Était absente excusée : Mylène VACHERON

A l'ordre du jour

I. PERSONNEL COMMUNAL : INSTITUTION DES INDEMNITES HORAIRES POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES (IHTS) AU 1^{er} MARS 2021

Le personnel de la commune peut être appelé, selon les besoins du service, à effectuer des heures complémentaires dans la limite de la durée légale du travail et des heures supplémentaires au-delà de la durée légale de travail sur la demande du Maire. Le conseil municipal décide d'instaurer le régime des IHTS aux agents communaux (titulaires et contractuels) en rapport aux missions qui leur sont affectées selon leur cadre d'emploi.

II. ATD 16 : APPUI A LA SIGNATURE ELECTRONIQUE

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide de souscrire, à la mission optionnelle de l'ATD16 concernant l'appui à la « signature électronique » incluant notamment l'accès à la centrale d'achat de certificats électroniques et l'assistance des utilisateurs à l'utilisation des certificats.

III. TRANSPORTS SCOLAIRES : MARCHE PUBLIC GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC GRAND COGNAC

La commune de Triac-Lautrait exerce depuis le 1^{er} septembre 2021 la compétence en matière de transports scolaires, par délégation de Grand Cognac. Le marché passé avec l'actuel prestataire privé se termine en juin 2021.

Le conseil municipal décide d'adhérer à un groupement de commandes pour la passation du marché de transports scolaires, coordonné par Grand Cognac. A ce titre, Grand Cognac sera chargé d'organiser l'ensemble de la procédure de choix des titulaires des marchés, et prendra en charge les coûts afférents à la procédure. La commune sera en charge de la signature et de l'exécution des marchés, des accords-cadres et/ou des lots la concernant. Sont désignés Monsieur BRETAUD Sébastien, Maire, en qualité de titulaire, et Monsieur VINSONNEAU Pascal, adjoint au maire, en qualité de suppléant, pour siéger à la commission du groupement de commandes.

IV. PDIPR - INSCRIPTION DE CHEMINS AU PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADES ET DE RANDONNEES

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve l'inscription des chemins suivants au plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées ;

- CR dit de Triac à Foussignac entre la VC n° 2 et la Rue des Velennes,
- CR dit des Marches entre la VC n° 2 et la parcelle n° 96 ZH,
- CR dit des Cognais entre la VC n° 2 et la parcelle n°15 ZE,
- CR dit du Bois de Lantin entre la VC n° 209 et la VC n°5,
- CR dit des Touches entre la VC n° 2 et le CR dit du Bois de Lantin,
- CR dit de la Pierre Plate entre la RD n°90 et la parcelle n°60 ZD,
- CR dit Chemin Vert entre la RD n°22 et la VC n°4,
- CR dit Chemin de la Charente entre la RD n°22 et le Fleuve Charente,
- CR dit Chemin de la Prairie de Triac Sud Ouest et le Fleuve Charente,
- CR non dénommé entre le CR dit Chemin de la Prairie de Triac Sud Ouest et la parcelle n°3 ZA,
- CR non dénommé entre la VC n°108 et la RD n°18.

V. VOIRIE COMMUNALE

Le conseil municipal décide de bénéficier de l'assistance de Grand Cognac pour les programmes de travaux et d'entretien des voiries communales. La rue de Gâte Pic va être inscrite à ce programme.

VI. TRAVAUX EN COURS

- ✓ Eglise : remaniement de la couverture du presbytère pour 2805,96 € TTC
réparation du support de la cloche pour 948 € TTC
- ✓ Viabilisation de la parcelle A 818 : devis en cours de demande
- ✓ Place du Lavoir : une réunion technique a eu lieu avec les intervenants de la MFR et les élus référents pour programmer les différentes phases de travaux
- ✓ Arborétum : visite d'un ingénieur paysagiste du CAUE le 15 avril 2021

La séance est levée à 22h30